



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Coordination des LPO du Grand Est demande la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies et soutient une planification des projets d'énergies renouvelables maîtrisée et respectueuse des milieux naturels.**

A l'issue de son assemblée générale annuelle qui s'est tenu le 13 juin à Nancy, le conseil d'administration de la Coordination des LPO du Grand Est a voté à l'unanimité un certain nombre de revendications parmi lesquelles notamment :

- **Pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies**

Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids. Alors même que des moyens importants sont engagés dans la replantation, la LPO Grand Est constate chaque année que des travaux d'élagage ou de taille voire d'arrachage sont réalisés en période de reproduction. L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales interdit la taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet. Cette disposition s'applique également depuis 2002 dans le Bas Rhin et 2012 dans le Haut Rhin où il est interdit de tailler ou d'arracher toute haie entre le 15 mars et jusqu'au 31 juillet.

Depuis le 14 décembre 2021, il est également interdit à quiconque d'intervenir sur les haies entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet dans le département des Vosges.

Nous demandons donc que cette période d'interdiction d'intervention sur les haies soit étendue à l'ensemble des départements de la région Grand Est

- **Pour une planification maîtrisée et respectueuse des milieux naturels des projets d'énergies renouvelables**

Au regard des urgences liées au dérèglement climatique dont nous constatons et subissons les premiers effets, il nous paraît essentiel de préciser en premier lieu que, par principe, notre association n'est pas opposée aux énergies renouvelables dont le développement doit, à terme, conduire à la décarbonation de l'énergie que nous utilisons. A la condition toutefois que ce développement ne se fasse pas à n'importe quel prix et n'importe comment !

Il convient de préciser que la LPO Grand Est considère que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage, en limitant au maximum les consommations pour des usages non essentiels et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée).

Les moyens de production d'énergies renouvelables doivent avoir un impact maîtrisé sur la biodiversité (pas de perte nette) au risque de ne pas atteindre les objectifs fixés pour tenter de diminuer les impacts du dérèglement climatique.



En conséquence la LPO Grand Est est défavorable et s'opposera à l'implantation d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque...) dans les espaces à forts enjeux environnementaux.

Par espaces à forts enjeux environnementaux, nous entendons :

- les Zones de protection spéciales (ZPS),
- les Zones spéciales de conservation (ZSC),
- les Espaces naturels sensibles (ENS),
- les ZNIEFF de type 1,
- les forêts,
- les plans d'eau intégrés dans des périmètres RAMSAR,
- les voies de déplacement des espèces sensibles ou à enjeu,
- et tout autre espace dès lors qu'il aura été repéré comme espaces vital (site de nidification, d'alimentation ou d'hivernage).

Les membres du Conseil d'administration de la Coordination des LPO du Grand Est rappellent que dans le premier rapport élaboré collectivement et paru le 10 juin 2020, les experts de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) et ceux du GIEC ont souligné que les crises climatiques auxquelles nous devons désormais faire face et la perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement : "*Aucune des deux ne pourra être résolue avec succès si les deux ne sont pas abordées ensemble*", affirme le panel de scientifiques.

Rappelons également que si le vivant disparaît actuellement sur notre planète, la principale raison n'en est pas le réchauffement climatique. L'artificialisation des terres, la surexploitation des ressources, l'agriculture intensive, le dérangement et la destruction directe des espèces en sont les principales causes.

• **Contacts :**

Pour la Champagne-Ardenne : Etienne CLEMENT- 06.71.68.47.06.

Pour la Lorraine : Jean-Yves MOITROT – 06.45.87.87.37

Pour l'Alsace : Yves MULLER – 06.03.33.91.56